

CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION DES DÉPISTAGES DES CANCERS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



**DÉPISTAGE
DES CANCERS**
Centre de coordination
Auvergne-Rhône-Alpes

DÉPISTAGE DES CANCERS

Centre de coordination
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AuRa)

**Une seule entité régionale
missionnée depuis le 1^{er} janvier 2019 pour :**

ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DU DÉPISTAGE DES CANCERS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- harmoniser les actions sur l'ensemble de la région tout en tirant bénéfice de l'expertise de chaque territoire
- augmenter de plus 15% les taux de participation pour les 1,2 millions de femmes concernées par le dépistage du cancer du sein et les 2,3 millions de personnes concernées par le dépistage du cancer du côlon rectum

DÉPLOYER LE NOUVEAU PROGRAMME DE DÉPISTAGE DES CANCERS DU COL UTÉRIN

pour les 2,1 millions de femmes de 25 à 65 ans, en collaboration avec les professionnels de santé, dans le but d'atteindre un taux de 80 % de réalisation de frottis.

Contact Presse

Jocelyne Chevallier

04 76 41 42 71

06 18 37 23 88

jocelyne.chevallier@odlc.org

Table des matières

LES REPÈRES CHIFFRÉS.....	4
LES MISSIONS DU CENTRE REGIONAL DE COORDINATION DU DÉPISTAGE DES CANCERS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (Infographie)	4
PREMIÈRE PARTIE	5
● ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DU DÉPISTAGE DES CANCERS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	5
AVANT LA RÉGIONALISATION	6
LA RÉORGANISATION ANNONCÉE.....	6
LES MODALITÉS DES PROGRAMMES DE DÉPISTAGE EN PLACE	7
AUGMENTER LES RÉSULTATS DE PARTICIPATION DE LA RÉGION.....	9
LES ATOUTS RÉGIONAUX DU DÉPISTAGE DES CANCERS	10
LA GOUVERNANCE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES	11
LES MISSIONS DU CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION	13
LES MISSIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES SITES TERRITORIAUX.....	13
LE FINANCEMENT DU CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION	14
DEUXIÈME PARTIE.....	15
● DÉPLOYER LE NOUVEAU PROGRAMME DE DÉPISTAGE DES CANCERS DU COL UTÉRIN	15
LE CONTEXTE DE MISE EN PLACE.....	16
Problématique du cancer du col utérin.....	16
Comment le prévenir ?	16
En quoi consiste l'examen de dépistage ?	16
CARTOGRAPHIE DU DÉPISTAGE DU COL DE L'UTÉRUS AVANT GENERALISATION	17
LES MODALITÉS DU PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL UTÉRIN	18
En quoi consiste le programme de dépistage organisé ?	18
Comment fonctionne ce programme ?	18
Comment est pris en charge ce nouvel examen de dépistage ?	18
DEUX SITES PILOTES AVANT LA GÉNÉRALISATION	19
LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.....	20
LES PARTENAIRES.....	21
LIENS UTILES	21
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES.....	21
REMERCIEMENTS	22
ANNEXES.....	23
CONTACTS.....	25

LES REPÈRES CHIFFRÉS

LES MISSIONS DU CENTRE REGIONAL DE COORDINATION DU DÉPISTAGE DES CANCERS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (Infographie)



Le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AuRA)

PREMIÈRE PARTIE

ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DU DÉPISTAGE DES CANCERS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- harmoniser les actions sur l'ensemble de la région tout en tirant bénéfice de l'expertise de chaque territoire,
- augmenter de plus 15% les taux de participation pour les 1,2 millions de femmes concernées par le dépistage du cancer du sein et les 2,3 millions de personnes concernées par le dépistage du cancer du côlon rectum

AVANT LA RÉGIONALISATION

Jusqu'au 31 décembre 2018, 10 structures de gestion¹ étaient chargées de la mise en oeuvre des programmes de dépistage organisé des cancers en Auvergne-Rhône-Alpes selon les arrêtés ministériels encadrant leurs missions (cahiers des charges). Sous forme d'associations loi 1901 ou de Groupement d'Intérêt Public ou d'Oeuvre de Caisse de l'Assurance Maladie, elles étaient agréées par l'ARS pour organiser le dépistage des cancers du sein et du colón-rectum à l'échelle de leur territoire mono ou pluri départemental selon les cahiers des charges et instructions du pilotage national de la Direction Générale de la Santé en lien avec l'Assurance Maladie et avec le soutien de l'INCa².

Dès 1989, pour les plus anciennes (Rhône), et dès 2004 pour les plus récentes, les 10 structures existantes ont organisé le programme de dépistage du **cancer du sein** sur les départements de la région.

Le programme de dépistage du **cancer colorectal** a été développé par des sites pilotes dont l'Isère dès 2002 et a été généralisé à toute la France en 2008.

Deux sites, Isère et Auvergne, ont également été pilotes en 2009 pour l'expérimentation du programme de dépistage du **cancer du col utérin**.

Localement, les programmes ont été déployés avec pragmatisme, en s'adaptant aux spécificités des territoires et en s'appuyant sur les ressources et partenariats existants. Les décisions locales ont porté sur les éléments suivants : choix d'organisation, modalités d'invitations, supports d'information, diffusion de l'information et mobilisation des professionnels de santé, actions de proximité, financements, équipes en place, système d'information, évaluation et valorisation des résultats, recherche etc...

LA RÉORGANISATION ANNONCÉE

En 2018, le 3^{ème} plan cancer prévoit la généralisation du programme de dépistage du cancer du col de l'utérus (article 1.1 Plan Cancer 2014-2019) et la régionalisation (mesure 16 Plan Cancer 2014-2019) de l'organisation du dépistage. Ces deux mesures supposent une évolution significative passant par une harmonisation des fonctionnements et une optimisation des organisations jugées hétérogènes.

¹ ODLC Ain / ABIDEC Allier / DAPC Drôme-Ardèche / ADEMAS-69 Rhône / ARDOC Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme / ODLC Isère / VIVRE Loire / DOC Savoie / OSDC Haute-Savoie / ABIDEC-ARDOC Col Utérin-Auvergne

² Arrêté du 23 mars 2018 portant modification de l'arrêté du 29 septembre 2006 – JO paru le 4 avril 2018

LES MODALITÉS DES PROGRAMMES DE DÉPISTAGE EN PLACE

Les programmes de dépistages organisés prévoient l'envoi systématique de courriers d'invitations aux populations de la tranche d'âge concernées selon une fréquence déterminée.

Dépistage organisé par les structures de gestion

- **Coordonnées des personnes**

50 à 74 ans du territoire

fichiers des organismes
d'Assurance maladie
(avis CNIL)

- **envoi d'un courrier
d'invitation tous les 2 ans,**

- **au moins une relance**



Les caisses d'Assurance Maladie adressent aux Centres régionaux les fichiers pour un recensement exhaustif des personnes à inviter en conformité avec la CNIL et le RGPD.

Les examens de dépistage réalisés sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie sans avance de frais.

Quand les antécédents personnels, médicaux ou familiaux indiquent que le risque de la personne justifie un autre suivi, les personnes elles mêmes ou leurs médecins (généraliste et/ou gynécologue) en informeront le site du Centre régional par retour du courrier d'invitation afin de compléter le dossier et éviter des relances inutiles.

En cas d'examen positif, la structure s'assure d'un suivi optimal en contactant le médecin traitant, le généraliste, le gynécologue, le radiologue, le gastroentérologue et en dernier recours la personne elle-même afin de connaître les traitements ou examens complémentaires réalisés.

Programmes de dépistage généralisés en France	Cancer du sein	Cancer colorectal
Nombre de nouveaux cas/an/France (incidence)	59 000 en 2017	45 000 en 2017
Rang et fréquence	1 ^{er} cancer féminin le + fréquent	3 ^{ème} cancer le plus fréquent hommes et femmes confondus
Rang et mortalité	1 ^{ère} cause de décès par cancer chez les femmes (12 000/an)	2 ^{ème} cause de décès par cancer hommes et femmes (18 000/an)
Examen de dépistage recommandé	- Mammographie et examen clinique	- Test immunologique (sang dans les selles) Si positif (4%) =>coloscopie
Tranche d'âge et Fréquence	de 50 à 74 ans tous les 2 ans	de 50 à 74 ans Tous les 2 ans
Causes d'exclusion au test de dépistage	Symptôme, antécédent personnel ou risque aggravé familial de cancer Mammographie < 2 ans	Symptôme, antécédent personnel ou familial de cancer Coloscopie < 5 ans

La qualité de l'information fournie aux personnes par le Centre régional du dépistage et par les professionnels de santé qui les suivent est fondamentale afin de les aider à faire un choix éclairé. Bien que les examens du dépistage aient démontré leur efficacité et soient recommandés tant au niveau national qu'international³, le dépistage des cancers présente à la fois des **bénéfices et des limites**⁴ comme tout acte médical. La mesure du bénéfice du dépistage sur la diminution de mortalité par cancer est parfois controversée tout comme ses effets potentiellement négatifs (sur-diagnostic, sur-traitement ou cancers radio-induits pour le sein, et risque de faux positifs et négatifs pour le côlon rectum). L'information des professionnels de santé et l'information fournie à la population concernée sont des points essentiels au choix éclairé qui contribue à la réussite du programme organisé.

³ <http://www.cancer-environnement.fr/506-Depistage-du-cancer-du-sein---point-de-vue-du-Groupe-de-Travail-du-CIRC.ce.aspx>

⁴ <https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Se-faire-depister/Depistage-du-cancer-du-sein/Avantages-et-inconvénients>
<https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-santé/Depistage-et-detection-precoce/Depistage-du-cancer-colorectal/Le-programme-de-depistage-organisé#toc-b-n-fices-et-risques-du-d-pistage>

AUGMENTER LES RÉSULTATS DE PARTICIPATION DE LA RÉGION

La moyenne des taux de participation/couverture des 12 départements d'Auvergne Rhône Alpes et la Métropole de Lyon positionne la région à 15 ou 16 % de l'objectif fixé au plan national pour réduire la mortalité, mais au-dessus des taux nationaux

Programmes de dépistages	SEIN (2016/2017)	COLORECTAL (2017/2018)	COL UTERIN (2015/2017) (Départements 03, 15 63, 43, 38)
Taux nationaux	50,3 %	32,1 %	60,0 %
Taux AuRA	54,9 %	34,0 %	64,4 %
Objectifs nationaux	70 %	50 %	80 %



Participation au programme national de dépistage organisé du cancer du sein (taux bruts) - Années 2016 et 2017

	Année 2016			Année 2017			Années 2016-2017		
	Nombre de femmes dépistées	Population Insee cible	Taux de participation Insee (%)	Nombre de femmes dépistées	Population Insee cible	Taux de participation Insee (%)	Nombre de femmes dépistées	Population Insee cible	Taux de participation Insee (%)
France entière	2 534 467	5 800 076	50,7	2 541 909	5 891 348	49,9	5 076 376	10 091 424	50,3
Auvergne-Rhône-Alpes	325 575	882 045	56,9	319 891	592 488	53,9	645 166	1 174 533	54,9
Ain	24 402	45 312	53,9	25 374	46 452	54,6	49 776	91 760	54,2
Aisne	16 826	30 036	56,0	16 062	30 398	52,8	32 888	60 434	54,4
Ardeche	13 409	27 811	48,2	14 207	28 402	50,2	27 676	56 213	49,2
Cantal	6 853	13 182	52,0	6 766	13 367	50,6	13 619	26 549	51,3
Drome	21 035	40 673	51,7	21 873	41 547	52,6	42 908	82 220	52,2
Isère	51 728	68 865	58,2	50 319	90 577	55,6	102 047	179 443	56,9
Loire	31 960	58 425	54,7	32 201	59 167	54,4	64 161	117 592	54,6
Haute-Loire	10 692	18 643	57,4	10 682	18 982	56,3	21 374	37 629	56,8
Puy-de-Dôme	26 858	51 577	56,0	29 911	52 253	57,2	58 769	103 830	56,6
Rhône	64 251	117 882	54,5	56 940	119 851	47,6	121 191	237 433	51,0
Savoie	20 258	33 241	50,9	21 106	33 971	52,1	47 364	67 212	61,5
Haute-Savoie	35 303	56 395	62,6	34 090	57 817	58,0	69 393	114 212	60,8

SEIN : le taux de participation en Auvergne-Rhône-Alpes pour la campagne des 2 années 2016-2017 est de 54,9 % quand il est de 50,3 % en France. La région est plutôt bien placée sachant que le taux varie de 35,6 en Corse à 59,7 % en Pays de Loire.



Participation au programme national de dépistage organisé du cancer colorectal - Années 2017-2018

	Tous sexes				
	Nombre de personnes dépistées	Population Insee cible	Taux d'exclusions brut (%)	Taux d'exclusions standardisé* (%)	Taux de participation Insee brut (%)
France entière	5 474 434	19 676 417	13,7	13,3	32,3
Auvergne-Rhône-Alpes	668 131	2 304 932	14,9	14,4	34,1
Ain	57 081	185 429	13,4	13,2	35,6
Aisne	34 630	117 390	16,9	15,7	35,5
Ardeche	19 318	112 683	11,5	10,9	19,4
Cantal	13 937	52 984	10,2	9,7	29,3
Drome	44 276	160 607	11,9	11,4	31,3
Isère	123 075	354 231	18,6	18,2	42,7
Loire	59 894	227 851	12,2	11,5	29,9
Haute-Loire	19 584	76 436	13,3	12,7	29,5
Puy-de-Dôme	57 727	202 917	14,5	13,9	33,3
Rhône	117 232	454 275	17,1	16,7	31,1
Savoie	45 315	133 355	15,6	15,2	40,3
Haute-Savoie	76 062	226 777	13,2	13,0	38,7

COLORECTAL : Le taux de participation en Auvergne-Rhône-Alpes pour la campagne des 2 années 2017/2018 est de 34 % quand la moyenne nationale est de 32,1 % Il se situe entre le taux le plus bas 14,2% pour la région Corse et le très bon taux du Pays de Loire avec 41 %.

LES ATOUTS RÉGIONAUX DU DÉPISTAGE DES CANCERS

Géographie et démographie : La superficie de la région Auvergne-Rhône-Alpes est une des plus importantes. 3^{ème} après celle de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie. La région est également la seconde la plus peuplée après l'Ile de France avec 8 millions d'habitants.⁵

La typologie socio-économique des habitants est très variable entre les zones urbaines bien dotées en médecins, transports, et les zones montagneuses et rurales avec une répartition très inégale en professionnels de santé et en possibilités pour tous de consulter. Sur la région, plus favorisée que la moyenne nationale, se trouvent néanmoins des îlots de précarité surtout en zone urbaine où des actions de promotion du dépistage spécifiques sont à développer pour un accès de tous aux dépistages organisés.

Les professionnels de santé sont principalement concentrés sur Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand avec un total de **6 200** médecins généralistes libéraux en activité⁶ et **800** médecins salariés (médecins salariés Centres de Santé, Maisons de santé, Médecins du travail, etc). Les spécialistes impliqués dans le programme sont au nombre de **1700** : gynécologues, radiologues, gastroentérologues, anatomocytopathologistes auquel il faut ajouter les **2 600** sages-femmes en exercice salarié ou libéral.

Les initiatives et les projets pilotes développés en Auvergne Rhône Alpes, les partenariats tissés avec les professionnels de santé, les relais et les bons taux de participation sont des atouts sur lesquels le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers veut capitaliser.

Rappelons les nombreuses expérimentations, épidémiologiques et médicales menées au fil des années dont celles en cours :

- Cancer du col : Auvergne-Rhône-Alpes est la seule région ayant eu 2 sites expérimentaux⁷ en fonctionnement (Isère et Allier, Haute Loire, Puy-de-Dôme, Cantal),
- Cancer colorectal : un projet national est en cours depuis 2015 dans le Rhône portant sur le suivi des personnes à risque élevé (Expérience [Tempo-Colo](#) pour un suivi par coloscopie des personnes à haut risque),
- Cancer du sein : [MyPebs](#) est un projet européen initié en 2018 dans lequel des sites territoriaux de la région sont impliqués pour la France. Ce projet propose un dépistage personnalisé, adapté au niveau de risque individuel.

L'objectif visé par la régionalisation en Auvergne-Rhône-Alpes est d'augmenter les taux de couverture ou participation des populations cibles, de réduire les inégalités d'accès aux dépistages, d'harmoniser les pratiques, de mutualiser les compétences et de minimiser les dépenses. Pour cela, le CRCDC Aura pourra s'appuyer sur les atouts de la région et la qualité du travail de fond mené jusque là, d'un personnel déjà formé, engagé, compétent et d'administrateurs maîtrisant la question.

⁵ Institut National d'Etudes Démographiques 2018

⁶ URPS Auvergne Rhône Alpes – Démographie de la médecine générale libérale 2018

⁷ Détails en 2^{ème} partie de ce dossier « Deux Sites pilotes en Auvergne Rhône Alpes »

LA GOUVERNANCE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Le Centre Régional de coordination du dépistage des cancers Auvergne-Rhône-Alpes est une entité juridique unique constituée de sites territoriaux recouvrant les territoires des précédentes structures de gestion.

Le maillage précédemment tissé sur les territoires est assuré avec le maintien de 10 sites territoriaux ancrés localement avec leur réseau de partenaires, d'acteurs et de professionnels de santé bien connus et au plus près d'eux

Les 10 sites territoriaux et les équipes en place restent l'interlocuteur de proximité privilégié tant pour les médecins que pour les partenaires locaux et les personnes concernées.

Mais dans le même temps, la régionalisation permet une harmonisation des pratiques qui viendra renforcer la compréhension et l'adhésion du public et des professionnels de santé et qui améliorera l'efficience.

La dimension régionale donnera plus de poids aux travaux de recherche y compris pour les études interventionnelles de promotion des dépistages. La cible prioritaire du Centre régional sera les zones de faible participation où résident des personnes en situation de précarité socio-économique en zones urbaines ou rurales reculées.

➤ PROPOS REÇUEILLIS

Professeur Thierry PONCHON

Président

Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers Auvergne-Rhône-Alpes

« La régionalisation des centres de dépistage doit être considérée comme une opportunité de faire travailler ensemble des équipes qui avaient acquis dans les différents territoires une importante expertise dans la mise en œuvre des dépistages, mais qui pouvaient avoir des modalités différentes de fonctionnement.

Le regroupement des expertises et les échanges qui en découlent permettront de mettre en place la meilleure stratégie d'organisation et de choisir les actions de proximité les plus efficaces, le but étant d'augmenter la participation de la population au dépistage.

La régionalisation permettra également de mener des actions d'optimisation des dépistages.

Enfin elle devrait accroître la visibilité des actions de dépistage auprès de la population et le déploiement du dépistage du cancer du col devrait en bénéficier.

La régionalisation est certes un challenge mais elle nous autorise à être ambitieux. »

L'ORGANISATION DU CRCDC en Auvergne-Rhône-Alpes

Bureau du CRCDC

Pr Thierry PONCHON

Président

Dr Alain EL SAWY

Trésorier

Dr Colette

GUILLAUBEY

Secrétaire

Dr Michel ROUGÉ

Vice-Président

Dr Eric TEIL

Trésorier adjoint

Dr Christian DALLE

Secrétaire adjoint

Equipe opérationnelle régionale du CRCDC

Dr Patricia SOLER-MICHEL

Directrice Médicale

Dr Christian BALAMOU

Data Management - Evaluation

Dr Anne DELORAIN

Programme Sein

Dr Catherine EXBRAYAT

Programme Colon

Dr Anne GARNIER

Programme Col Utérin

Dr Marie-Ange GRONDIN

Assurance Qualité - Programme Col

Dr Josette PUVINEL

Support Programme Sein

Dr Josiane TOMCZYK-FERRERO

Support Programme Colon

Jocelyne CHEVALLIER

Responsable Communication

Lucie PATOIS

Support Communication

Annabel TAILLANDIER

Directrice Adm. & Financier

Sandrine CHANTELOT

Comptabilité - Support Com.

Pierre DARBELET

Finances - Budget

Henri MARTINO

Stratégie - Achats

Géraldine FERREIRA

Support Achats

Brigitte MELAN

Ressources Humaines

Pierre MOULIN

Support RH – Budget

Luc HERAUDET

Responsable Informatique

Claude CHAUNIER

Support Data Management

Murielle GUILLAUME

Support Base données Ass. Maladie

Cécile OLICARD

Support Base données Pathologistes

LES MISSIONS DU CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION

Selon le cahier des charges paru au JO – arrêté du 23 mars 2018, le Centre Régional de Coordination des Dépistage des Cancers est responsable des missions suivantes:

- La mise en œuvre harmonisée des programmes de dépistage des cancers
- la contribution au pilotage national et régional.
- Les relations avec la population (information, communication, sensibilisation, éligibilité, invitations, relances, enregistrements des refus et des bilans, actions de lutte contre les inégalités)
- Le suivi de la population (enregistrement des examens, de leurs résultats, etc.)
- Les relations avec les professionnels concourant au dépistage (information, mobilisation, formation, retour d'information)
- La gestion du système d'information du dépistage (intégration et mise à jour des fichiers, conservation des données, interfaces avec les autres systèmes d'informations, enregistrement des refus, respect des obligations liées à la loi n° 78-17 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978)
- L'évaluation des programmes de dépistages organisés, la valorisation des données issues des programmes, la vigilance sanitaire du dispositif et la contribution à l'évaluation du programme via la transmission régulière de données
- L'assurance qualité du dispositif à la fois dans son organisation et auprès des professionnels de santé impliqués dans les programmes (formations requises et contrôle qualité des matériels)
- La contribution à l'évolution continue du dispositif à travers la coordination ou la participation à des études ou l'expérimentation d'innovations techniques, scientifiques ou organisationnelles.

LES MISSIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES SITES TERRITORIAUX

Les missions opérationnelles à la charge des sites territoriaux s'adaptent au contexte local en ce qui concerne :

- Les relations avec la population (information, communication, sensibilisation, éligibilité, invitations, relances, enregistrements des refus et des bilans, actions de lutte contre les inégalités).
- Les relations avec les professionnels concourant au dépistage (information, mobilisation, formation, retour d'information personnalisé, coordination 1^{ère} et 2^{nde} lecture des mammographies.)
- L'évaluation du dispositif
- L'assurance qualité du dispositif à la fois dans son organisation et auprès des professionnels de santé impliqués dans les programmes (formation requises et contrôle qualité des matériels)

LE FINANCEMENT DU CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION

L’Agence Régionale de Santé (ARS) et l’Assurance Maladie, ainsi que des collectivités (Départements du Rhône, de Haute-Savoie, et Métropole de Lyon), assurent le financement du CRCDC.

Par ailleurs, l’Assurance maladie prend en charge les actes des examens de dépistage (mammographie, test immunologique et sa lecture, lecture des frottis).



➤ PROPOS RECUEILLIS

Dr Anne-Marie DURAND

Directrice de la Santé Publique

Agence Régionale de Santé Publique Auvergne-Rhône-Alpes

« L’Agence Régionale de Santé (ARS) et l’échelon régional des organismes d’Assurance Maladie (DCGDR et ARCSMA) pilotent les programmes de dépistage organisé des cancers

Ces institutions définissent les axes de la stratégie régionale de dépistage en tenant compte des objectifs du projet régional de santé. En s’appuyant sur un comité de pilotage, elles veillent, en particulier, à l’accès au dépistage et à son intégration dans le parcours de santé de la population.

Elles contribuent, en lien avec le CRCDC, au soutien de la promotion des dépistages des cancers et coordonnent les différents acteurs (associatifs, professionnels de santé) qui y concourent. La politique régionale en matière de dépistage des cancers repose notamment sur l’amélioration de la qualité des pratiques et un meilleur accès au dépistage pour les publics les plus éloignés du système de santé (personnes précaires, en situation de handicap ou habitant dans des zones rurales) dans un souci permanent de limiter les pertes de chance par rapport à la maladie. »

Le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AuRa)

DEUXIÈME PARTIE

DÉPLOYER LE NOUVEAU PROGRAMME DE DÉPISTAGE DES CANCERS DU COL UTÉRIN

2,1 millions de femmes de 25 à 65 ans concernées. Collaboration avec les professionnels de santé, dans le but d'atteindre un taux de 80 % de réalisation de frottis

LE CONTEXTE DE MISE EN PLACE

Problématique du cancer du col utérin

Le cancer du col de l'utérus provoque chaque année près de 1000 décès en France. Il est possible d'agir aujourd'hui très précocement face à ce cancer, soit avec la vaccination des adolescentes, soit par le dépistage pour les femmes plus âgées. Vaccination et dépistage par frottis constituent des moyens complémentaires d'agir face au cancer du col de l'utérus. Ce cancer est lié à la persistance au niveau des cellules du col de l'utérus d'un virus de la famille des papillomavirus, ou HPV, cause obligatoire de ce cancer.

Environ 3000 nouveaux cas de cancer invasif du col de l'utérus surviennent chaque année en France. Ce cancer du col de l'utérus est ainsi le 12^{ème} cancer le plus fréquent chez la femme, et le second chez la femme entre 15 et 44 ans. Incidence et mortalité sont en baisse régulière depuis 30 ans dans tous les pays développés. Ces évolutions peuvent être en grande partie expliquées par le développement du dépistage individuel par frottis depuis les années 1960. Le cancer du col de l'utérus est un cancer de pronostic dit « intermédiaire » avec un taux de survie relative à 5 ans estimé à 70 %. Par ailleurs, le cancer du col de l'utérus est un cancer de très bon pronostic lorsqu'il est détecté et traité à un stade précoce. Il peut même être évité par le traitement des lésions précancéreuses qui le précèdent.

Comment le prévenir ?

La prévention du cancer du col s'appuie sur deux actions efficaces : la vaccination anti HPV et le dépistage du cancer du col de l'utérus.

La vaccination recommandée aux jeunes filles dès 11 ans les protège contre 70 % à 90 % des infections liées aux HPV.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus repose actuellement sur le frottis cervico-utérin, appelé communément « frottis ». Il est recommandé chez les femmes de 25 à 65 ans tous les trois ans après deux frottis normaux effectués à un an d'intervalle.

Avant 25 ans, il existe aussi des lésions du col en lien avec des virus HPV, mais à cet âge, ces anomalies guérissent seules dans la quasi-totalité des cas.

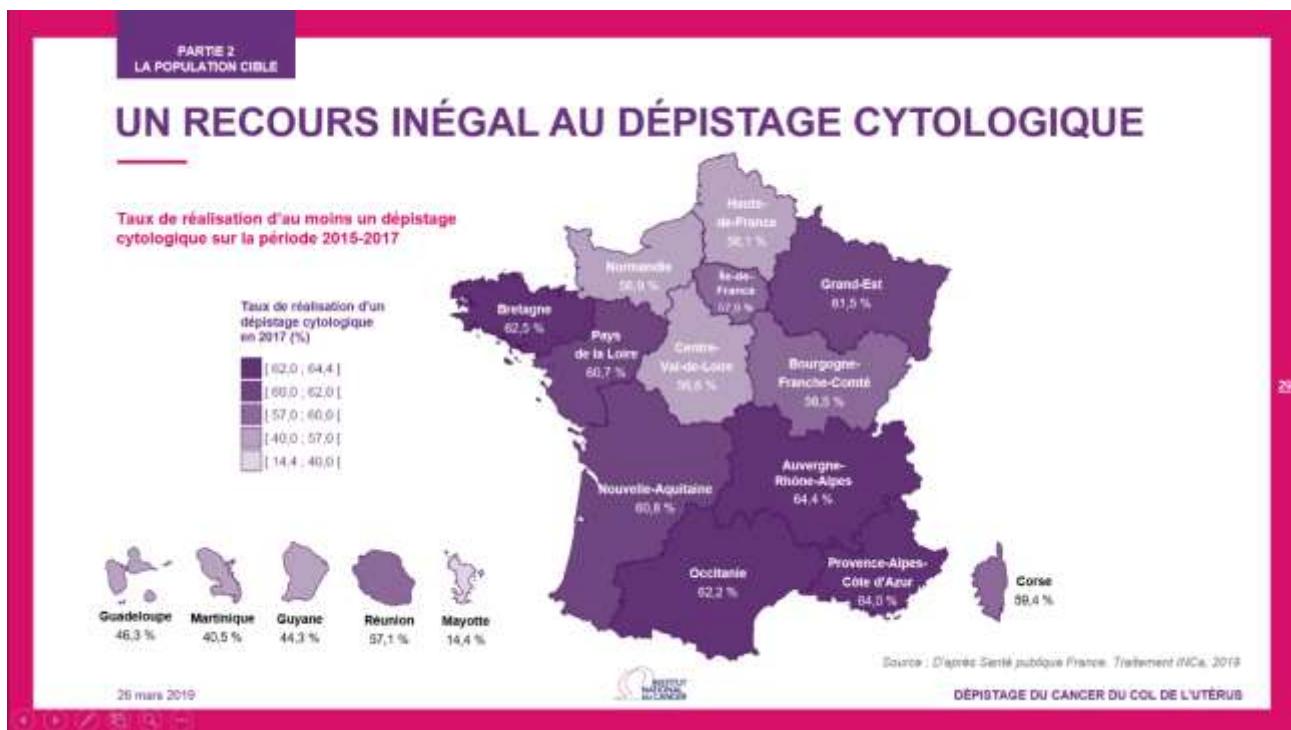
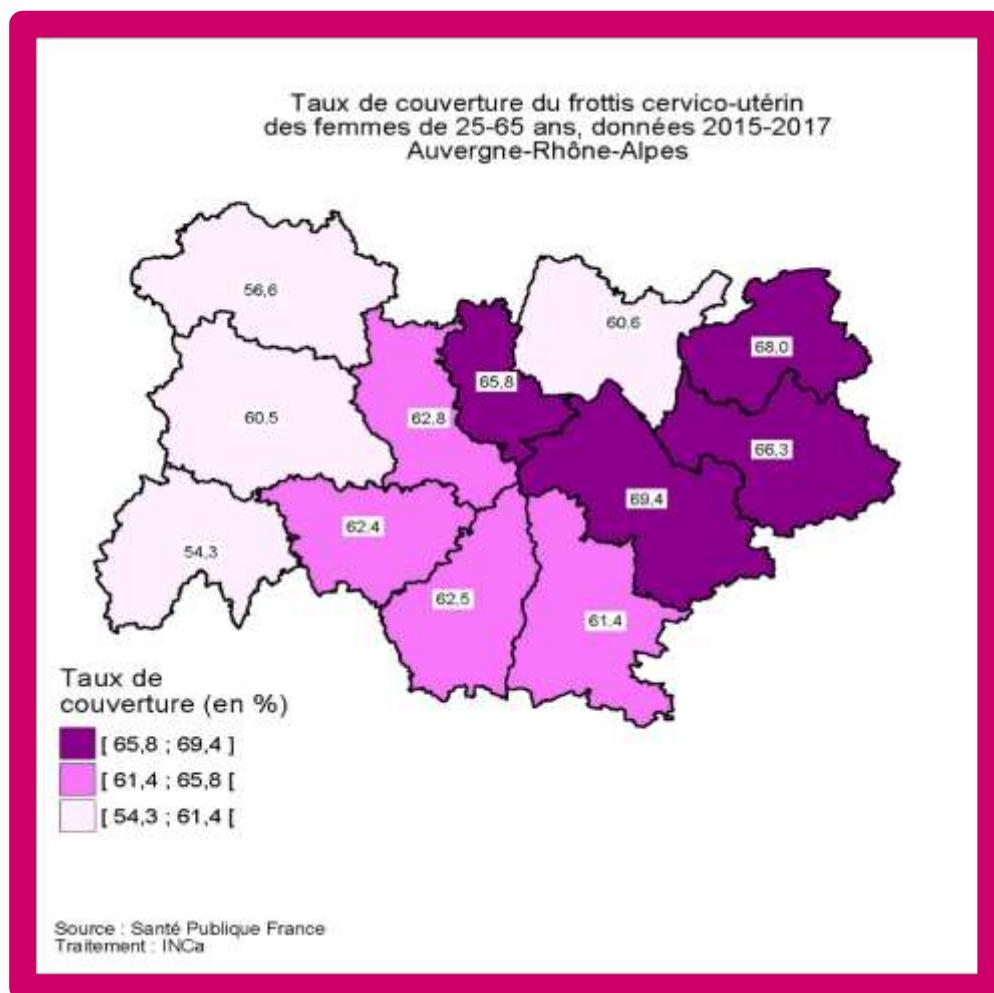
Ce dépistage s'effectue généralement sur proposition du médecin traitant, du gynécologue ou de la sage-femme. **En France en moyenne, seulement 58% des femmes concernées se font suivre à un rythme suffisant (3 ans), et une partie d'entre elles, le font à l'inverse trop fréquemment (tous les ans ou 2 ans).**

La Ministre de la santé Mme le Dr Agnès Buzyn l'avait annoncé en mars 2018, la mise en place d'un troisième programme national de dépistage organisé du cancer : le dépistage du cancer du col de l'utérus, est désormais effectif, ceci conformément aux préconisations du plan cancer 2014-2019.

En quoi consiste l'examen de dépistage ?

Au cours d'un examen gynécologique, après mise en place d'un spéculum, on prélève des cellules sur le col de l'utérus au fond du vagin, à l'aide d'une petite brosse ou d'une spatule. Le prélèvement est ensuite adressé à un médecin spécialiste, l'anatomo-cytologiste, pour lecture et interprétation. Le frottis est pris en charge par l'Assurance maladie à hauteur de 65 %, hors dépassement d'honoraires et remboursement des organismes complémentaires. Le dépistage du cancer du col de l'utérus peut également être réalisé dans un certain nombre de structures de soins (établissements hospitaliers, centres de santé, laboratoires d'analyses avec une prescription médicale...) ou de prévention (centres d'examens de santé dans le cadre du bilan de santé, centres de planification...). En cas de test positif, des examens complémentaires sont réalisés afin de déterminer la nature de l'anomalie.

CARTOGRAPHIE DU DÉPISTAGE DU COL DE L'UTÉRUS AVANT GENERALISATION



LES MODALITÉS DU PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL UTÉRIN

En quoi consiste le programme de dépistage organisé ?

Le programme de dépistage organisé intervient sur deux aspects au niveau de la pratique de ce dépistage : il a pour objectif d'augmenter la couverture c'est-à-dire le nombre de femmes suivies, et il s'attache d'autre part à ce que chaque femme présentant des anomalies à l'examen de dépistage bénéficie d'une prise en charge. **L'objectif affiché dans le Plan cancer sur ce point est ainsi de réduire le nombre de nouveaux cas de cancer invasif et celui des décès de 30% à 10 ans.**

Plus de 40% des femmes n'étant pas suivies au rythme souhaité (tous les 3 ans), le programme prévoit d'inviter ces femmes non dépistées à faire un examen. Le coût de lecture du frottis est alors pris en charge à 100% afin de permettre à toutes les femmes d'en bénéficier. Par ailleurs, le programme prévoit le recueil de la totalité des frottis de dépistage et de leurs résultats. Cela permet de s'assurer que les frottis anormaux font bien l'objet d'une prise en charge. Le programme prévoit aussi une évaluation nationale de cette action de santé publique.

Comment fonctionne ce programme ?

Dans chaque région, le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers, est chargé par l'Etat et l'Assurance maladie de la responsabilité des programmes de dépistage organisé. Après réception des fichiers de l'Assurance maladie, le CRCDC a se charge d'inviter les femmes qui n'ont pas eu de remboursement d'un acte de frottis depuis plus de 3 ans.

Par ailleurs, le CRCDC contractualise avec l'ensemble de centres de pathologie de la région en vue de la communication des résultats des frottis et autres examens en lien avec les affections du col utérin. De cette manière, le CRCDC peut s'assurer que les frottis anormaux font bien l'objet d'une prise en charge. Dans le cas contraire, un contact est pris avec le médecin ou la sage-femme pour savoir si la patiente a bien bénéficié d'un suivi.

Comment est pris en charge ce nouvel examen de dépistage ?

Les femmes non suivies qui reçoivent une invitation pourront bénéficier de la prise en charge à 100% en tiers payant, de la lecture du frottis par un médecin pathologiste. Le coût de la consultation permettant le prélèvement du frottis est remboursé par l'assurance maladie et les mutuelles selon les modalités habituelles. Pour les personnes bénéficiant de la CMU complémentaire, consultation et lecture du frottis se réalisent sans avance de frais.

Programme de dépistage généralisé en France	Cancer du col de l'utérus
Incidence annuel en France	3 000 nouveaux cas par an
Rang et fréquence	2 ^{er} cancer le + fréquent chez les femmes jeunes <45ans 12 ^{ème} Cancer féminin le + fréquent tous âges confondus en France
Rang et mortalité	10ème cause de décès par cancer chez les femmes (1 100/an)
Examen de dépistage recommandé	Frottis de dépistage
Tranche d'âge et Fréquence	de 25 à 65 ans tous les 3 ans
Causes d'exclusion au test de dépistage	Hystérectomie totale, Symptôme, antécédent personnel de cancer

DEUX SITES PILOTES AVANT LA GÉNÉRALISATION

Dans la région, deux sites étaient jusque-là chargés d'un programme expérimental, l'ancien Office De Lutte contre le Cancer (ODLC) dans le département de l'Isère et l'ABIDEC-ARDOC pour les territoires Auvergnats. La population cible des femmes de 25 à 65 ans est d'environ 350 000 femmes pour chacun des sites.

Depuis 2010, les départements Auvergnats avaient lancé, soutenu par le Ministère, un programme original, associant à l'invitation par courrier des femmes non suivies, un travail sur le territoire avec les hôpitaux périphériques de façon à augmenter l'offre de dépistage dans les territoires moins riches en démographie médicale.

Pour l'Isère, le statut de site pilote avait démarré en 1990, lors du lancement d'un triple dépistage destiné aux femmes de 50 à 69 ans, associant les dépistages des cancers du sein, du col utérin et du colon rectum. Ces dépistages avaient bénéficié, y compris celui du col utérin, d'une prise en charge à 100%. La lecture du frottis par le pathologiste était donc en Isère déjà prise en charge à 100%.

Ces programmes expérimentaux ont permis à ces territoires d'accroître le suivi des femmes. En Isère et du fait de son antériorité, les évaluations ont montré un des meilleurs taux de couverture parmi les départements français (<70%).

Chaque année, environ 50 000 femmes étaient invitées par chacun des sites pilotes et 20 à 25% des femmes donnaient suite en réalisant un frottis de dépistage dans les 12 mois suivants. Ces réponses favorables permettent d'obtenir un gain d'environ 10 points de couverture dans la population suivie.

Concernant le suivi des femmes ayant un test de dépistage avec des anomalies, il a été démontré par Santé Publique France (anciennement InVS) dans son évaluation de l'efficacité des sites pilotes, que ce suivi contribue significativement à l'efficience du programme. En effet, les données publiées de l'expérience d'Alsace montrent que le taux de femmes perdues de vue passe de 8 % à moins de 2 % grâce aux contacts menés vers les médecins praticiens suivant les femmes et les relances de celles-ci.

LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

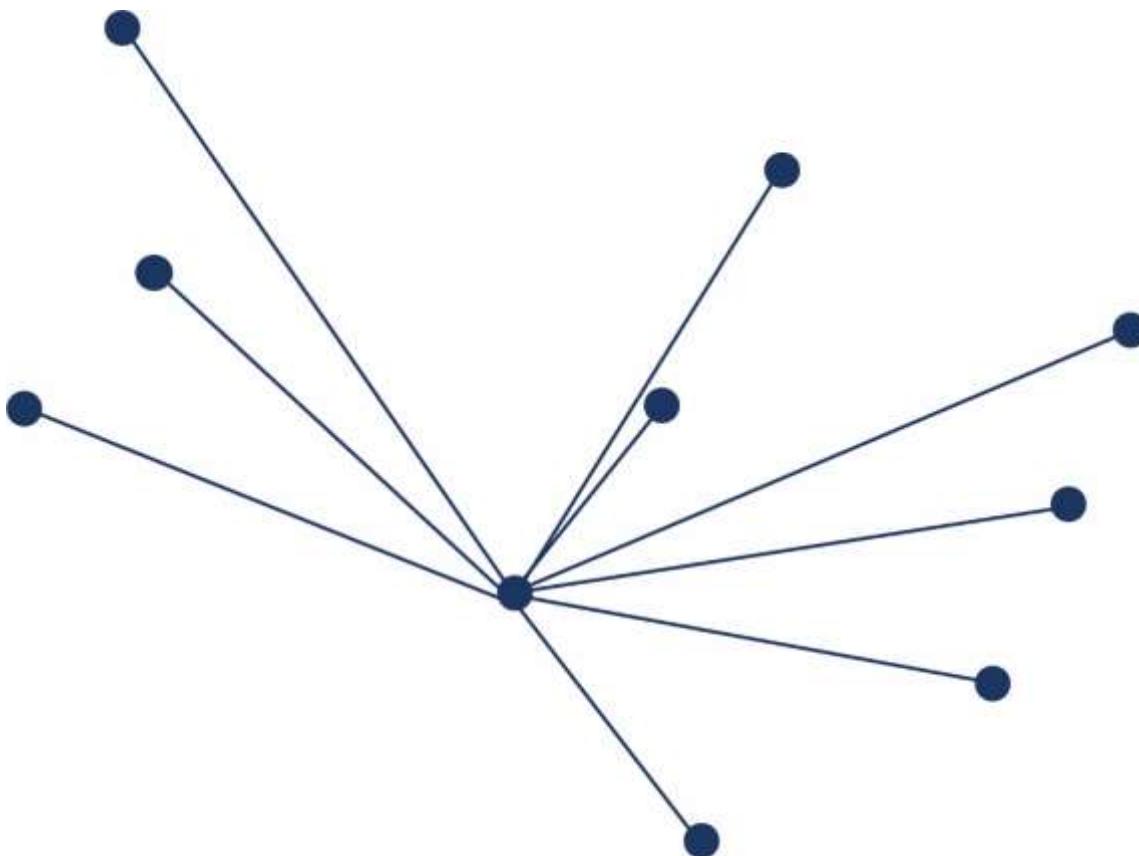
Le lancement effectif du programme avait d'abord été annoncé par le Ministère fin 2018 mais certains calages nationaux ont reporté ce calendrier.

Actuellement, les sites régionaux ont reçu les fichiers de l'Assurance maladie qui sont leurs fichiers source, et l'Assurance maladie a validé les procédures techniques permettant aux pathologistes de se voir payer leurs actes directement en tiers payant.

Une première vague d'invitations va donc être envoyée dans les semaines à venir en s'adressant comme le prévoit le cahier des charges national publié en mai 2018, aux femmes les plus âgées de la cible, c'est-à-dire entre 63 et 65 ans. Il s'agit de s'assurer qu'elles disposent bien d'une invitation avant de sortir de la tranche d'âge du dépistage.

La vingtaine de cabinets privés et laboratoires hospitaliers en fonctionnement dans la région, au sein desquels exercent plus d'une centaine de médecins pathologistes, sont les partenaires de ce programme et vont conventionner avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers.

La communication sur ce programme a été réalisée nationalement par l'Institut national du cancer qui a diffusé l'information dans ses canaux habituels notamment à travers les sociétés savantes.



LES PARTENAIRES

L'Agence Régionale de Santé ARS Auvergne-Rhône-Alpes
<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr>

L'Assurance Maladie -Direction de la Coordination de la Gestion du Risque -DCGDR)
<https://www.ameli.fr>

La Sécurité Sociale des Indépendants SSI
<https://www.secu-independants.fr>

La Mutualité Sociale Agricole MSA
<https://www.msa.fr>

Le Département du Rhône
<https://www.rhone.fr>

Le Département de l'Isère
<https://www.isere.fr>

Le Département de Haute Savoie
<https://www.hautesavoie.fr>

La Métropole du Rhône
<https://www.grandlyon.com>

LIENS UTILES

L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER
<https://www.e-cancer.fr/>



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

- [Extrait objectif 16 du plan cancer 2014-2019](#)
- [Cahier des charges du dépistage organisé des cancers du sein et colorectal \(arrêté du 29/09/2006\)](#)
- [Indicateurs de participation au dépistage colorectal Santé Publique France](#)

REMERCIEMENTS

- aux services communication de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, du CHU des Hospices Civiles de Lyon, du CHU de St Etienne, du CHU de Clermont-Ferrand, du CHU Grenoble-Alpes pour la mise à disposition de leur fichier presse départemental et régional,
- à notre partenaire média le « Club de la Presse de la Loire » pour la mise à disposition de son local et le relais d'information vers ses adhérents,
- aux Clubs de la Presse de la Région Auvergne-Rhône Alpes pour leur relais d'information de l'invitation Presse et du dossier de Presse vers leurs adhérents
- Aux membres du bureau CRCDC Aura pour leur totale implication

COMITÉ DE RÉDACTION / CONCEPTION

- Jocelyne Chevallier CRCDC Aura – Rédaction & Graphisme
- Sandrine Chantelot CRCDC Aura - Graphisme
- Dr Anne Garnier CRCDC Aura – Rédaction Programme col de l'utérus
- Pr Thierry Ponchon – CRCDC Aura – Supervision générale
- Dr Patricia Soler-Michel CRCDC Aura – Supervision générale

ANNEXES

- Modèle invitation col utérin recto/verso

DÉPISTAGE DESCANCERS
Centre de coordination
Auvergne-Rhône-Alpes

Centre régional de coordination du
DÉPISTAGE DES CANCERS
Site du RHÔNE
5 bis rue Cléberg
69322 Lyon Cedex 05
contact@ademas69.asso.fr
04 72 84 85 38

Dépistage du cancer du COL UTÉRIN
(N° de référence)

Madame,

[Ville], le [DATE d'envoi de l'invit]

Le dépistage du cancer du col de l'utérus s'adresse aux femmes de 25 à 65 ans.
Il permet de repérer le plus tôt possible d'éventuelles lésions précancéreuses, de les surveiller ou les soigner et ainsi, de prévenir l'apparition d'un cancer du col de l'utérus.

D'après nos informations, il semble que vous n'avez pas effectué ce dépistage depuis plus de 3 ans. C'est pourquoi, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le professionnel de santé de votre choix : gynécologue, médecin traitant ou sage-femme.

Le test de dépistage (trotte) est pris en charge à 100 % sans avance de frais. La consultation vous sera remboursée par votre caisse d'assurance maladie et votre complémentaire santé aux conditions habituelles.

Comme tout acte médical, le dépistage a des bénéfices et des limites. Nous vous invitons à lire attentivement le dépliant joint. Si vous avez besoin d'autres informations, vous pouvez en discuter avec votre gynécologue, médecin traitant ou sage-femme, et évoquer, si vous le souhaitez, d'autres examens et actions de prévention.

Si vous pensez ne pas être concernée par ce dépistage, merci de nous en informer en nous retournant le questionnaire figurant au verso. En répondant, vous éviterez une relance inutile.

Le Site de [DEPARTEMENT] est bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions au [N° TEL].

Avec toute mon attention,

Dr [Prénom NOM]
Médecin coordonnateur
[SIGNATURE]

En savoir plus sur : www.e-cancer.fr

ÉTIQUETTE À COLLER SUR LE PRÉLÈVEMENT

INOM d'usage prévoir
N° référence + (code barre en C39)

MB : pour vérifier que vous êtes bien concernée, voir au dos.

ÉTIQUETTE À COLLER SUR LA POCHE DE DEMANDE D'EXAMEN

INOM d'usage Prénom
Nom / (Nom de naissance)
Née le (Date de naissance)
[N° SS]
Adresse : _____ [Date d'envi]
[Adresse 1] _____ [Organisme de rattachement]
[Adresse 2] _____ [Adresse 1 orga rattachement]
[Adresse 3] _____ [Adresse 2 orga rattachement]
[CP] [Localité]
Téléphone : _____

Vous ne pourrez pas ou ne saurez pas utiliser cette invitation.
Afin de ne pas être relâchée inutilement, nous vous remercions de compléter ce questionnaire et de la renvoyer signé au médecin coordonnateur (coordonnées au verso).
En cas de douce perplexité à votre médecin.

Je ne suis pas concernée par ce courrier d'invitation, je complète le questionnaire :

Je fait ce dépistage il y a moins de 3 ans :

par prélevement cervico-utérin (trotte), le _____
 par un autre test. Merci de préciser : _____

Je n'ai plus d'utérus (hystérectomie) depuis (mois/année) _____
et mon médecin a confirmé que je n'avais plus besoin de faire ce dépistage.

Autre raison. Merci de préciser : _____

Je ne souhaite pas faire ce dépistage : Socher qu'il vous est possible de revenir à tout moment sur votre choix et ainsi de recevoir une invitation.

Nom / Prénom : _____
Date Naissance : _____
N° Sécurité Sociale : _____

Date et signature (dans le cache) : _____
Le _____

**Si vous le souhaitez, merci de nous indiquer les coordonnées (nom, prénom, adresse) de votre médecin traitant _____
de votre gynécologue _____**

Attention relative au traitement de vos données personnelles et à nos droits :
Afin de mieux vous servir, nous stockons vos données dans des fichiers dédiés à notre fonctionnement. Ces données sont utilisées pour la gestion de votre dossier, la communication avec les professionnels de santé et la gestion des relations d'entreprise entre nos établissements et des partenaires de notre communauté. La collecte de ces données s'effectue dans le cadre de la législation sur la protection des données personnelles (RGPD) et de la loi sur la sécurité sociale. Les données collectées sont destinées à l'ensemble des établissements de la communauté (sauf si vous nous avez indiqué que vous ne souhaitez pas être contacté par certains d'entre eux). Les données collectées sont conservées pendant 10 ans à compter de la fin de leur utilisation. Pour toute question sur la protection de vos données, veuillez contacter le service dédié à la protection de la vie privée de l'établissement. Si vous souhaitez exercer vos droits de protection de la vie privée, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : Centre de coordination du DÉPISTAGE Auvergne-Rhône-Alpes - 58 rue Rabelais - 63100 ST ETIENNE. Vous trouverez l'ensemble de nos informations, notamment celles de nos partenaires et le protocole des données sur cette adresse. Si vous avez des questions supplémentaires, nous vous recommandons de nous contacter directement.

FISCOLL

- Modèle dépliant Col Utérin créé par l’Institut National du Cancer (INCa) joint aux invitations



**siège régional**

**CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION
DES DÉPISTAGES DES CANCERS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
58 RUE ROBESPIERRE
CS 20279
42014 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 02
T. 04 77 01 09 93**

contact presse :

Jocelyne Chevallier
T. 04 76 41 42 71
M. 06 18 37 23 88
jocelyne.chevallier@odlc.org

sites territoriaux

AIN
12 rue de la Grenouillère
01000 BOURG-EN-BRESSE
T. 04 74 45 30 30

ALLIER
18 rue de l'Oiseau
03000 MOULINS
T. 04 70 20 09 03

AUVERGNE - COL UTÉRIN
15 rue du Pré la Reine
63100 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 74 31 18

**CANTAL, HAUTE-LOIRE,
PUY-DE-DÔME**
7 rue Edith Piaf
63100 CLERMONT-FD
T. 04 73 43 06 60

DRÔME, ARDÈCHE
9 rue Georges Méliès
26000 VALENCE
T. 04 75 43 04 61

HAUTE-SAVOIE
en cours

ISÈRE
19 Chemin de la Dhuy
Maupertuis
38240 MEYLAN
T. 04 76 41 25 25

LOIRE
58 rue Robespierre
42100 SAINT-ETIENNE
T. 04 77 01 09 93

RHÔNE
5 bis rue Cléberg
69322 LYON cedex 05
T. 04 72 84 65 30

SAVOIE
16 rue François Guise
73000 CHAMBERY
T. 04 79 68 30 40



CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION
DES DÉPISTAGES DES CANCERS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
58 RUE ROBESPIERRE
CS 20279
42014 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 02
T. 04 77 01 09 93

SÉCURITÉ
SOCIALE
INDEPENDANTS



l'Assurance
Maladie



GRAND LYON
la métropole



haute⁺
savoie
le Département



INSTITUT
NATIONAL
DU CANCER

